



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Happy Sitting représentée par Justine BOURLIER (Entrepreneur individuel)

Siège social : 77 rue du Faubourg Saint-Jean 28000 Chartres

SIRET N°92796258900028

Prestations

Happy Sitting propose les services suivants:

- **Pet sitting:** Visites d'animaux au domicile du propriétaire de **30 minutes** (45 minutes avec option promenade). Ce service est réservé aux chiens, chats et NAC (nouveaux animaux de compagnie). Cette visite comprend : renouvellement de l'eau et de la nourriture, nettoyage de la litière, les soins (selon les indications), un temps de jeux et de câlins et sortie extérieure pour les besoins des chiens.
- **Promenades canines :** Promenades de **30 ou 45 minutes** aux alentours du domicile du propriétaire.

Secteurs d'intervention

Happy Sitting se déplace au domicile du client selon plusieurs zones :

- **Zone 1 :** de 0 à 3km du siège social
- **Zone 2 :** de 3 à 6km du siège social
- **Zone 3 :** de 6 à 20km du siège social

En fonction du rayon d'intervention, des frais de déplacements seront appliqués.

Pré-visite

Une première visite à votre domicile est **obligatoire** avant votre départ. Celle-ci permet un premier contact entre le propriétaire, le pet sitter et l'animal. Il sert à régler toutes les questions de gardiennage durant l'absence du propriétaire. Un contrat sera établi contenant toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la prestation. Cette pré-visite est **gratuite** (pour les zones 1 et 2). Les clés du logement et tout autre moyen d'accès (badge ou codes) seront confiés lors de cette visite. La restitution se fera selon entente et indiquée sur le contrat.

Réservation

Le client souhaitant bénéficier d'une prestation peut en faire la demande directement par le formulaire de contact du site internet, par mail, par téléphone ou sur la messagerie privée des réseaux sociaux.

Happy Sitting (EI)
justine.happysitting@gmail.com
06.35.14.69.39
N° SIRET : 92796258900028



Un devis gratuit et sans engagement est établi et envoyé par mail.

Si ce devis convient au client, un contrat lui est envoyé et sera à retourner signé et une date de rencontre sera convenue.

Tarifs

Happy Sitting se réserve le droit de modifier ses CGV et tarifs à tout moment mais s'engage à appliquer les conditions et à facturer les prestations commandées telles qu'indiquées lors de l'enregistrement de la réservation.

Du fait du statut de micro-entrepreneur et conformément à l'article 293B du Code général des impôts, la TVA est non applicable.

Un devis personnalisé est établi en cas de demande ne figurant pas dans la grille tarifaire du site internet.

Modalités de paiement

Happy Sitting accepte les règlements :

- Par chèque (à l'ordre de Justine BOURLIER)
- Par virement bancaire (RIB fourni sur la facture)
- En espèces

Le règlement sera à effectuer avant la prestation. En cas de non-paiement ou de rejet de paiement, Happy Sitting se réserve le droit d'annuler la prestation.

Délai de rétractation

En vertu de l'article L121-21 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai légal de **14 jours** à partir de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation. Passé ce délai et sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué.

Ce droit de rétractation ne peut cependant pas être exercé pour toute prestation réservée dans un délai inférieur à 14 jours tel que signifié dans le devis.



Modification, annulation, interruption, prolongation de la prestation

- **Modification ou annulation par le client**

Toute annulation ou modification, doit être formulée exclusivement par mail et sera confirmée par Happy Sitting par l'envoi d'un accusé de réception. Elle est susceptible d'entraîner des frais (exception faite du décès de l'animal sur présentation d'un justificatif vétérinaire). Le client peut modifier ou annuler sa réservation sans pénalités pendant les 14 jours du délai légal de rétractation.

- **Interruption ou prolongation de prestation par le client**

En cas d'interruption du contrat avant la date de clôture lorsque la prestation a déjà commencé, le client devra en informer Happy Sitting le plus tôt possible. Dans ce cas, les prestations effectuées resteront dues et celles non encore effectuées ne seront remboursées qu'en cas de force majeure du client.

Si la prestation doit se poursuivre au-delà des dates initialement prévues, le client s'engage à prévenir Happy Sitting le plus tôt possible. Selon ses disponibilités Happy Sitting pourra accepter ou refuser la demande du client. En cas de poursuite de la prestation, celle-ci sera effectuée aux mêmes conditions que celles du contrat initial et fera l'objet d'une facturation des prestations effectuées en sus.

- **Annulation à l'initiative d'Happy Sitting**

En cas de non-respect par le client de ses obligations et notamment de son obligation de payer, Happy Sitting pourra résilier la prestation automatiquement et de plein droit sur simple notification au client par mail.

Toute autre annulation de prestation à l'initiative d'Happy Sitting en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables (accident ou maladie de sa représentante) entraînera le remboursement au client des prestations non réalisées. Aucune demande de dommages et intérêts ne saurait, dans ce cas, être formulée à l'encontre d'Happy Sitting.

Médiation – Règlement amiable des litiges

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un service de médiation pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution d'un contrat de prestation de services, après avoir au préalable adressé une réclamation écrite au prestataire et dans un délai inférieur à un an à compter de cette réclamation.



En cas de litige non résolu avec Happy Sitting, le client consommateur peut saisir gratuitement le médiateur suivant : **Société Médiation Professionnelle – Médiation de la Consommation – 7 rue du Jura 75013 Paris** - <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/>

Soins médicaux

Les soins médicaux administrés par Happy Sitting le sont sous l'entière responsabilité du propriétaire. Une information détaillée (quantité, méthode d'administration, etc.) doit lui être transmise préalablement.

En cas d'urgence et en l'absence du vétérinaire habituel, Happy Sitting se rendra chez le vétérinaire de garde. Happy Sitting informe le propriétaire avant de prendre rendez-vous et le tient au courant de l'évolution de la santé de l'animal. Les frais médicaux occasionnés par l'urgence seront entièrement à la charge du propriétaire qui s'engage à rembourser Happy Sitting sur présentation de justificatifs.

Le propriétaire fournit le carnet de santé à Happy Sitting et une caisse de transport doit être mise à disposition.

Assurance et Responsabilité

Happy Sitting a souscrit une assurance en responsabilité civile et professionnelle auprès de la compagnie Orus. Toutefois l'assurance d'Happy Sitting ne prend pas en charge les chiens de 1ère et 2ème catégories.

Le pet sitter ne pourra être tenu responsable des dommages de toute nature survenant à l'animal ou des dommages causés par celui-ci lorsqu'il est seul au domicile du client durant la prestation.

La responsabilité du pet sitter est limitée aux instructions et informations fournies par le client, si celles-ci s'avèrent fausses ou erronées, le pet sitter se dégage de toute responsabilité.

Le pet sitter s'engage à contacter le client si l'animal venait à tomber malade ou se blesser durant la prestation, mais ne saurait en être tenue pour responsable.

En revanche, la responsabilité du pet sitter pourra être engagée en cas de négligence avérée ou de détériorations accidentelles pouvant subvenir lors de l'accomplissement de sa prestation, pour cela le pet sitter atteste posséder une assurance responsabilité civile.

Happy Sitting déclare détenir tous les agréments obligatoires pour exercer à titre professionnel auprès de ces animaux : Attestation de connaissances n°2024/26f2-4170 pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (chiens, chats et NAC) et délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

Toutes les données concernant le client (nom, adresse, mail, numéro de téléphone et informations concernant l'animal) recueillies par Happy Sitting dans l'exercice de ses fonctions, ne sont ni vendues, ni cédées à quiconque. Elles seront supprimées sur demande écrite. Dans le cas contraire, elles seront conservées pour une durée de 5 ans.

Photos et vidéos

Avec l'accord préalable du client et sauf s'il s'y oppose formellement par écrit, Happy Sitting pourra diffuser ses images accompagnées du nom de l'animal et à des fins promotionnelles sur tous ses supports de communication pour une durée de 5 ans en veillant à ne pas porter atteinte à sa vie privée.

Le client ne pourra poursuivre Happy Sitting pour atteinte au droit à l'image ou demander une quelconque rétribution.

Happy Sitting ne peut être tenu pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse des images par un tiers.

Fidélité

Happy Sitting propose au propriétaire une remise fidélité qui lui fera bénéficier d'une réduction de 20% sur la 5^{ème} prestation et de 30% sur la 10^{ème} prestation. Dès lors que la prestation dépasse ou est égale à 10 jours consécutifs, une remise de 20% sera attribuée au montant total de la facture (non cumulable avec une autre remise, la remise la plus avantageuse pour le propriétaire sera appliquée).